

## Patronat et syndicats s'accordent sur les salaires et le partage de la valeur pour la métallurgie

LeFigaro.fr et, en bref, Le Monde indiquent que le patronat et les syndicats de la métallurgie ont conclu vendredi un accord de revalorisation des salaires de la branche, ainsi que des accords sur l'épargne salariale et le partage de la valeur. L'accord entérine « une revalorisation moyenne de la grille à hauteur de 0,86 % », selon le communiqué de l'UIMM. « Dans un contexte politique et économique qui reste incertain, l'UIMM est attachée à préserver la compétitivité des entreprises et l'emploi industriel, tout en continuant à soutenir l'attractivité des métiers et l'engagement des collaborateurs », a commenté Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM, cité dans le communiqué. La CFDT a signé cet accord « notamment parce que les premières classifications sont légèrement mieux revalorisées et permettront aux salariés » au bas de la grille « d'améliorer leur pouvoir d'achat », a réagi le syndicat. « Nous saluons la conclusion de l'ensemble de ces accords, qui confirment de la vitalité du dialogue social au sein de la branche de la métallurgie », a déclaré Hubert Mongon. « Alors que les dispositifs de partage de la valeur restent inégalement déployés, notamment dans les petites entreprises, la branche de la métallurgie se dote, avec cet ensemble d'accords sur l'épargne salariale, d'un cadre simple et complet, qui en facilite l'accès », a-t-il conclu. (LeFigaro.fr du 21/02, Le Monde, p.17)